

CABINET HEUSSE

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

C. L. A. V. I. M.

CENTRE DE LOISIRS ET D'ANIMATION
de la Ville
d'ISSY LES MOULINEAUX

Association Loi 1901
Siège social : Mairie d'ISSY LES MOULINEAUX
92130 ISSY LES MOULINEAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Réunion de l'assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2025

CABINET HEUSSE

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

C. L. A. V. I. M.

**CENTRE DE LOISIRS ET D'ANIMATION
de la Ville
d'ISSY LES MOULINEAUX**

Association Loi 1901
Siège social : Mairie d'ISSY LES MOULINEAUX
92130 ISSY LES MOULINEAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**Réunion de l'assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2025**

Aux membres de l'assemblée générale,

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'analyse par sondage des enregistrements comptables se rapportant aux factures fournisseurs et aux pièces bancaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de votre Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels, hormis un complément sur les nouvelles modalités de calcul de la provision de congés payés telle que détaillées dans l'annexe aux comptes annuels.

V. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les membres du Conseil d'Administration.

VI. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

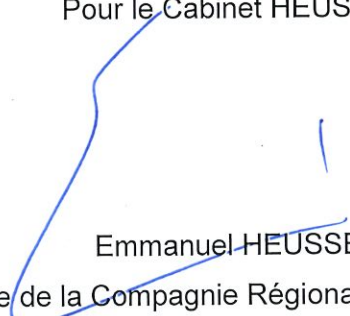
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Issy-les-Moulineaux, le 04 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

Pour le Cabinet HEUSSE



Emmanuel HEUSSE

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles



Plaquette des comptes 2025
Exercice du 01.01.2025 au 31.12.25

CLAVIM • Cultures, Loisirs, Animations de la Ville d'Issy-les-Moulineaux

60, Rue du Général Leclerc – 92130 Issy les Moulineaux

Association déclarée – Siret 323 934 323 00052

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT 2025

EXERCICE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

BILAN ACTIF				
			Période du au	01/01/25 31/12/25
POSTE DE BILAN	BRUT	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
1-ACTIFS IMMOBILISES	693 830	653 237	40 594	63 708
1-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	26 887	26 887		
CONCESSIONS BREVETS LICENCES	26 887	26 887		
2-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	666 867	626 349	40 518	63 632
AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE	43 555	33 335	10 219	10 672
INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS	62 082	62 082	-	-
MATERIEL PEDAGOGIQUE	19 576	19 576	-	-
MATERIEL AUDIOVISUEL	38 371	36 887	1 484	2 699
MATERIEL DE TRANSPORT	850	850	-	-
MATERIEL INFORMATIQUE	126 466	125 266	1 200	6 141
MATERIEL SONORE	165 726	156 875	8 852	14 596
MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU	210 241	191 478	18 762	29 525
3-AVANCES ET ACOMPTES	-	-	-	-
AVANCES ET ACOMPTES	-	-	-	-
3-IMMOBILISATION FINANCIERE	76		76	76
AUTRES TITRES IMMOBILISES	76		76	76
2-ACTIFS CIRCULANT	636 956	40 077	596 879	596 716
AVANCES ET ACOMPTES VERSES	66 085		66 085	141 206
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	390 902	40 077	350 825	345 516
AUTRES CREANCES	179 969		179 969	109 994
3-DISPONIBILITES	3 496 901		3 496 901	3 335 119
4-CHARGES CONSTATEES D AVANCE	170 975		170 975	158 764
TOTAL ACTIF	4 998 663	693 314	4 305 349	4 154 306

BILAN PASSIF		
		Période du au
POSTE DE BILAN	BRUT au 31 12 25	01/01/25 31/12/25
1-FONDS ASSOCIATIFS	1 357 837	1 468 042
RESERVE DE TRESORERIE	152 449	152 449
RESERVE D'INVESTISSEMENT	30 490	30 490
REPORT A NOUVEAU	1 285 104	1 287 386
RESULTAT EXERCICE DEFICITAIRE	-	-
RESULTAT EXERCICE BENEFICIAIRE	110 205	2 282
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES		
2-PROVISIONS	1 545 268	1 366 767
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
PROVISION POUR PENSIONS ET OBLIGATIO	1 545 268	1 366 767
FONDS DEDIES SUR SUBVT DE FONCTION		
3-DETTES	1 129 935	1 063 137
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	164 317	102 179
DETTES FISCALES ET SOCIALES	965 619	960 957
3-AUTRES DETTES		
4-PRODUITS CONSTATES D AVANCE	272 309	256 361
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	272 309	256 361
TOTAL PASSIF	4 305 349	4 154 306

Compte de Résultats		Période du au	01/01/25 31/12/25
	Exercice 2025	Exercice 2024	
Produits d'exploitation (I):			
Adhésions et participations	4 710 248 €	4 757 850 €	
Subventions d'exploitation	9 585 339 €	9 147 730 €	
Reprises sur amortissements & provisions	14 176 €	220 407 €	
Transfert de Charges		27 664 €	
Autres produits de gestion	18 574 €	12 054 €	
Total I	14 328 337 €	14 165 705 €	
Charges d'exploitation (II):			
Achats	1 658 786 €	1 709 523 €	
Services extérieurs	215 228 €	205 865 €	
Autres services externes	1 814 126 €	1 877 088 €	
Impôts et taxes	774 303 €	747 155 €	
Salaires et traitements	7 096 454 €	6 844 790 €	
Charges sociales	2 706 752 €	2 621 910 €	
Dotations amortissements immobilisations	27 474 €	29 390 €	
Dotations provisions pour risques	178 501 €	157 502 €	
Dotation provision pour créances douteuses	9 246 €	9 113 €	
Provisions fonds dédiés			
Autres charges	44 545 €	25 019 €	
Total II	14 525 414 €	14 227 353 €	
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-197 077 €	-61 648 €	
Produits financiers:			
Différences positives de change	5 €	8 €	
Produits Placement	110 819 €	82 392 €	
Total III	110 824 €	82 401 €	
Charges financières:			
Différences négatives de change	15 €	3 €	
Charges financières s/interêts cpte	23 937 €	17 797 €	
Total IV	23 952 €	17 800 €	
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	86 872 €	64 601 €	
3. RESULTAT COURANT	-110 205 €	2 953 €	
Produits exceptionnels:			
Sur opérations de gestion		7 382 €	
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges		797 €	
Total V		8 179 €	
Charges exceptionnelles:			
Sur opérations de gestion		13 414 €	
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements et aux provisions		0 €	
Total VI		13 414 €	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-5 235 €	
Total des produits (I+III)	14 439 161 €	14 256 285 €	
Total des charges (II+IV)	14 549 366 €	14 258 568 €	
Excédent			
Déficit	-110 205 €	-2 282 €	



Annexes des comptes

Exercice du 01.01.2025 au 31.12.25

Présentation de l'entité

- L'objet social de l'entité : *Favoriser l'autonomie, la bienveillance, la tolérance, la fraternité, le respect et la solidarité en privilégiant le faire ensemble autour d'un objectif commun à partager : le vivre ensemble*
- La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées : L'association intervient dans les domaines de l'animation, de la prévention et de la culture sur la Ville d'Issy-les-Moulineaux et s'adresse à tous les âges de la vie, à toutes les générations et développe ses actions au centre des questions éducatives.
- Les moyens mis en œuvre : Les moyens d'action de l'association sont la mise en place d'activités éducatives, culturelles, scientifiques et sportives, l'organisation de manifestations la gestion de structures d'accueil (centres de loisirs, centres de vacances, maisons de quartier, équipements ...), la mise à disposition de locaux à titre gracieux pour soutenir toute démarche associative, ainsi que l'élaboration, la diffusion de supports d'information.

Règles et méthodes comptables

Fait caractéristiques de l'exercice :

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 4 305 349 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -110 205 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Complément d'informations :

Le personnel mis à disposition par la Ville d'Issy-les-Moulineaux est valorisé en personnel détaché ou prêté pour un montant de 825 473 euros, montant compensé par une subvention de mise à disposition de même valeur.

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Introduction

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat + frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements sont calculés suivant la durée normale d'utilisation, selon un mode linéaire ou dégressif.

• Installations techniques	5 ans
• Matériel et Outillage	5 ans
• Agencements, aménagements, installations	5 ans
• Matériel informatique	3 ans
• Mobilier, matériel de bureau	5 ans

Lorsque des composants d'un actif corporel ont des durées d'utilisation différentes, ils sont comptabilisés séparément et amortis sur leur durée d'utilisation propre.

Immobilisations Financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances peuvent être dépréciées par voie de provision pour tenir compte du risque de non-recouvrement qu'elles représentent.

Valeurs mobilières de placement

Le cas échéant, les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constatée. Pour les titres non cotés, la valeur d'inventaire est égale au dernier cours connu à la clôture.

Provisions

Les provisions pour risques et charges sont estimées en fonction des données connues de l'Association à la date de clôture de l'exercice.

Départ à la retraite

En 2016, le Clavim s'est engagé dans un processus de constitution de provision pour indemnités de fin de carrière des permanents. La constitution de cette provision répond aux préconisations du Plan Comptable Générale : Faute de capitaux propres suffisants,

La provision vise à disposer fin 2030 d'une provision couvrant les engagements acquis par les salariés à cette date, estimés aujourd'hui à 2 437 772.40 € par une dotation linéaire sur les années à venir.

- Le montant des droits acquis au 31/12/2025 est 1 545 267.92 €.
- Le turn-over est calculé sur 3 ans.
- Base de calcul de l'indemnité : Conformément à la convention collective de l'animation applicable à l'association, les indemnités de départ à la retraite ont été calculées sur la base de l'indemnité de licenciement + les charges sociales conformes à la législation actuelle.

Contributions volontaires

Il n'a pas été procédé à la valorisation du bénévolat compte tenu de son caractère non significatif.

Tableau des immobilisations et amortissements

Immobilisations					31/12/2025
Immobilisations	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations au cours de l'exercice	Diminutions au cours de l'exercice	Valeur brute à la clôture de l'exercice	
Autres immobilisations incorporelles	26 887			26 887	
Total immobilisations incorporelles (I)	26 887			26 887	
Terrains					
Constructions					
Installations techn., matériels et outillages industriels					
Installations gén., agencements divers	62 082	-	-	62 082	
Matériels de transport	850	-	-	850	
Autres immos corporelles					
- Mobilier et matériel de bureau	210 241			210 241	
- Matériel informatique	126 466	-		126 466	
- Matériel audiovisuel	38 371	-	-	38 371	
- Matériel Pédagogique	19 576	-	-	19 576	
- Matériel et outillage	39 195	4 359	-	43 555	
- Matériel sonore	165 726	-		165 726	
Total immobilisations corporelles (II)	662 508	4 359	-	666 867	
Immobilisations financières (III)	76	-	-	76	
Total général (I) + (II) + (III)	689 471	4 359	-	693 830	

					31/12/2025
Amortissements	Montant à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice	
Autres immobilisations incorporelles	26 887			26 887	
Total immobilisations incorporelles (I)	26 887			26 887	
Terrains					
Constructions					
Installations techn., matériels et outillages industriels	-			-	
Installations gén., agencements divers	62 082			62 082	
Matériels de transport	850			850	
Autres immos corporelles					
- Mobilier et matériel de bureau	180 716	10 762		191 478	
- Matériel informatique	120 324	4 941		125 266	
- Matériel audiovisuel	35 673	1 214		36 887	
- Matériel Pédagogique	19 576			19 576	
- Matériel et outillage	28 524	4 812		33 335	
- Matériel sonore	151 131	5 744		156 875	
Total immobilisations corporelles (II)	598 876	27 474	-	626 349	
Immobilisations financières (III)					
Total général (I) + (II) + (III)	625 763	27 474	-	653 237	

Tableau des Provisions

Provisions				31/12/2025
Provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Amortissements dérogatoires	-			-
Provision pour risques et charges	-			-
Provisions pour risques litige Prud'hommes	-			-
Provisions pour retraites	1 366 767	178 501		1 545 268
Fonds dédiés	-			-
Provision pour dépréciation des comptes clients	45 008	9 246	14 176	40 077
total	1 411 775	187 747	14 176	1 585 345

Tableaux des créances et dettes

Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice				31/12/2025
Créances	Montant brut	Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'un an	
Créances de l'actif immobilisé	-	-		
Créances de l'actif circulant	570 871	570 871		- €
- Créances Clients Familles	32 764	32 764		
- Créances Clients TP Teliss	358 138	358 138		
- Créances Sociales	-	-		
- Subventions à recevoir	91 679	91 679		
- Autres créances	88 290	88 290		
Charges constatées d'avance	170 975	170 975		
Total Créances	741 847	741 847		- €

Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice					31/12/2025
Dettes	Montant brut	Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans	
Emprunts et dettes assimilés	- €				
Fournisseurs et comptes rattachés	164 317	164 317			
Dettes fiscales et sociales	965 619	965 619			
Autres dettes					
Produits constatés d'avance	272 309	272 309 €			
Total Dettes	1 402 245 €	1 402 245 €	- €		- €

Tableaux des charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes de bilan		31/12/2025
	Montant brut	
Fournisseurs et comptes rattachés		71 138
Dettes fiscales et sociales		
- Congés payés		204 934
- Organismes sociaux (Formation)		57 720
Etat Charges à Payer		
- Taxe effort construction à payer		31 828
- Taxe Agephip à payer		9 409
- Taxe sur les salaires		176 415
Total Charges à payer		551 445

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan		31/12/2025
	Montant brut	
Divers produits		
Produits financiers		24 365
Recettes des familles à recevoir		3 502
Remboursements formation à recevoir		29 191
Aide GPSO -Satge musique actuelle 10/24		3 191
Convention CNRS		15 000
Sous total divers produits		75 250
Subventions à recevoir		
Subvention Caf Handicap		13 850
Subventions Département		66 000
Subvention CAF Reep +1000 jours		9 828
Subvention région (Sara Bourre)		2 000
Sous total subventions		91 678
Total produits à recevoir		166 928

Tableau des charges et produits constatés d'avance

Charges et produits constatés d'avance		31/12/2025
	Charges	Produits
- Charges et produits d'exploitation		
- Adhésions		49 824
- Ateliers		206 198
- Lycees et aides aux devoirs		13 788
- Subvention perçue d'avance		2 500
- Maintenance	21 077	
- Assurances	91 519	
- Abonnement	12 095	
- Transports des adhérents	43 362	
- Loisirs éducatifs	2 921	
- Charges et produits financiers		
- Charges et produits exceptionnelles		
Totaux	170 975	272 309

Tableau des effectifs

Tableaux des effectifs			
Type de contrats	Femmes	Hommes	Total général
Contrats à durée indéterminée (CDI)	59	50	109
Contrats à durée déterminée (CDD)	12	5	17
Contrats à durée déterminée d'usage	336	236	572
Contrat Apprentissage/professionalisation	3		1
Total général	410	291	701
Nombre d'ETP			212

Charges supportées par la commune et Engagements hors BILAN

I - CHARGES SUPPORTEES DIRECTEMENT PAR LA COMMUNE D'ISSY LES MOULINEAUX

Le CLAVIM bénéficie par conventions de moyens matériels et humains octroyé par la collectivité locale, à savoir :

- Mise à disposition de locaux (entretien, chauffage, éclairage)
- Mise à disposition de personnel
- Mise à disposition de moyens informatiques
-

II - ENGAGEMENTS HORS BILAN

A) ENGAGEMENTS RECUS

Néant.

B) ENGAGEMENTS ET SURETES REELLES CONSENTIES

Néant.